MODIFICATIONS EXCEPTIONNELLES DES MODALITES D'EVALUATION

Diplôme : Licence

Mention : DROIT

Intitulé du parcours type de rattachement : DROIT

Niveau et année de formation : L3

Type de structure : ☑ UFR ☐ IUT ☐ Filières Saclay

Règle du max : ○ Oui ○ Non

Email de contact : gaelle.fendeler@univ-evry.fr

Semestre 1

DROIT SOCIAL I AVEC TD

Neutralisation : Non

Type d'évaluation : ORAL

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT SOCIAL I SANS TD

Neutralisation : Non

Type d'évaluation : ORAL

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT CIVIL DES BIENS AVEC TD

Neutralisation : Non

Type d'évaluation : QCM

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT CIVIL DES BIENS SANS TD

Neutralisation : Non

Type d'évaluation : QCM

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT PENAL SPECIAL AVEC TD

Neutralisation : Non

Type d'évaluation : QCM

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT PENAL SPECIAL SANS TD

Neutralisation : Non

Type d'évaluation : QCM

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS AVEC TD

Neutralisation : Non

Type d'évaluation : DEVOIR (COMMENTAIRE D'ARRET)

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS SANS TD

Neutralisation : Non

Type d'évaluation : DEVOIR (QUESTIONS A REPONSE COURTE)

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC I AVEC TD

Neutralisation : Non

Type d'évaluation : ORAL

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC I SANS TD

Neutralisation : Non

Type d'évaluation : ORAL

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* : UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT JUDICIAIRE PRIVE

Neutralisation : Non

Type d'évaluation : DEVOIR (CAS PRATIQUE)

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT MATERIEL DE L'UE

Neutralisation : Non

Type d'évaluation : QCM

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

Semestre 2

DROIT SOCIAL II AVEC TD

Neutralisation :

Type d'évaluation : ORAL

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT SOCIAL II SANS TD

Neutralisation :

Type d'évaluation : ORAL

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES AVEC TD

Neutralisation :

Type d'évaluation : DEVOIR

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES SANS TD

Neutralisation :

Type d'évaluation : ORAL

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT DES SOCIETES AVEC TD

Neutralisation :

Type d'évaluation : ORAL

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT DES SOCIETES SANS TD

Neutralisation :

Type d'évaluation : ORAL

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

CONTRATS SPECIAUX AVEC TD

Neutralisation :

Type d'évaluation : QCM

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

CONTRATS SPECIAUX SANS TD

Neutralisation :

Type d'évaluation : QCM

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* : UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT LA FONCTION PUBLIQUE AVEC TD

Neutralisation :

Type d'évaluation : DEVOIR

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE SANS TD

Neutralisation :

Type d'évaluation : ORAL

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC II AVEC TD

Neutralisation :

Type d'évaluation : ORAL

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC II SANS TD

Neutralisation :

Type d'évaluation : ORAL

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION

REGIME GENERAL DES OBLIGATIONS

Neutralisation :

Type d'évaluation : QUIZZ

Construction de la note de session 2 *(prise en compte des notes de session 1 le cas échéant)* **:** UNIQUEMENT LA NOTE DE LA 2EME SESSION